

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 06 février 2023

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (27) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, Mme PFEIFFER, Mme BILLARD, Adjoint, M. JAN, Mme PRIGENT, Mme FRIOT, M. LEBRUN, Mme TRIBOULT, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. HAGGAN (à partir de 19h05), M. LLAVORI, M. LUCAS, Mme GARANDEAU, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, M. NOURRY, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (6) : M. CADIOU, Adjoint, Mme MAIGNOT, M. DAVID, Mme BOUSQUET, Mme RACHEDI, M. SALMON, Conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (4) : M. CADIOU a donné procuration à M. HAGGAN (à partir de 19h05)

M. DAVID a donné procuration à Mme LECHAPLAIN

Mme BOUSQUET a donné procuration à Mme THO

M. SALMON a donné procuration à Mme DUCAMIN

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

**2023.011 Contrat de concession pour l'exploitation du Théâtre l'Aire Libre – Avenant n°1 – Approbation –
Autorisation de signature**

Rapporteur : Mme Baslé

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
- **VU** le Code de la Commande Publique ;
- **VU** la délibération n°2022.124 en date du 13 décembre 2022 approuvant le choix de l'association « Le joli collectif » en tant que concessionnaire de service public pour la gestion et l'exploitation du Théâtre l'Aire Libre à compter du 1er janvier 2023 et approuvant les termes du Contrat de concession ;
- **VU** la notification du Contrat en date du 28 décembre 2022 ;
- **VU** l'avis favorable de la Commission Animation de la Vie Locale réunie le jeudi 2 février 2023 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Marie Baslé, Adjointe à la Culture et à la communication ;
- **VU** le Contrat de concession, notamment ses articles 42 et 44 ;
- **CONSIDERANT** que, pour tenir compte de sujétions liées au changement d'exploitant, les Parties ont convenu de la nécessité d'un premier avenant au dit Contrat ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser sa signature.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de MM. Llavori, Dein, Macé et Nourry) :

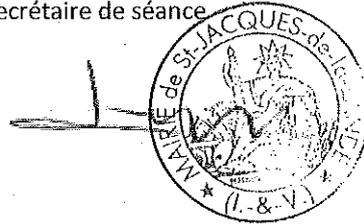
- Approuve l'avenant n°1 au Contrat de de service public pour la gestion et l'exploitation du Théâtre l'Aire Libre à compter du 1er janvier 2023 ;
- Autorise Madame la Maire, ou tout autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.2122-18 et L.2122-19 du Code général des collectivités territoriales, à signer la convention précitée et tous documents y afférents.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 09 février 2023

Marie DUCAMIN
Maire



Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 09/02/23

Publié sur le site de la Ville le : 09/02/23

Par le service affaires générales